



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association des Amis de Jean Bosco

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association des Amis de Jean Bosco
19 rue Adolphe Pégoud 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Association des Amis de Jean Bosco

19 rue Adolphe Pégoud 14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association des Amis de Jean Bosco,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Amis de Jean Bosco relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 26 juin 2026

KPMG SA



26/06/2026 09:55

Signé par Thierry Champion

Thierry CHAMPION

Associé

Association des Amis de Jean Bosco

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	120 181,32	105 564,43	14 616,89	301,94
Frais de développement	14 376,67	14 376,67	-	-
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	91 908,65	91 187,76	720,89	301,94
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	13 896,00		13 896,00	-
Immobilisations corporelles	48 284 725,38	33 164 688,50	15 120 036,88	15 923 554,80
Terrains	973 096,89	540 210,92	432 885,97	456 397,65
Constructions	33 203 015,73	22 206 122,53	10 996 893,20	11 574 090,91
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 010 250,43	2 325 406,08	684 844,35	730 960,62
Autres immobilisations corporelles	10 537 424,99	8 092 948,97	2 444 476,02	2 546 997,68
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	560 937,34		560 937,34	615 107,94
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	1 456 834,61		1 456 834,61	1 402 527,30
Participations et Créances rattachées	72 728,90		72 728,90	73 353,15
Autres participations	-		-	-
Autres titres immobilisés	7 432,10		7 432,10	7 432,10
Prêts	1 277 143,81		1 277 143,81	1 223 242,81
Autres immobilisations financières	99 529,80		99 529,80	98 499,24
Total I	49 861 741,31	33 270 252,93	16 591 488,38	17 326 384,04
Stocks et en-cours				
Actif circulant				
Créances	1 231 527,50		1 231 527,50	4 890 865,58
Créances clients, usagers et comptes rattachés	741 584,76	5 067,67	741 584,76	1 206 911,78
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres créances	367 322,84		367 322,84	3 524 817,61
Charges constatées d'avance	122 619,90		122 619,90	159 136,19
Valeurs mobilières de placement	202 787,94		202 787,94	404 132,13
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 871 872,23		17 871 872,23	15 053 288,13
Total Total II	19 306 187,67	5 067,67	19 306 187,67	20 348 285,84
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	69 167 928,98	33 275 320,60	35 897 676,05	37 674 669,88

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	15 057 490,16	14 227 660,28
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	2 161 410,45	2 161 410,45
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	956 511,13	956 511,13
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation	760 191,60	760 191,60
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	11 179 376,98	10 349 547,10
Autres		
Report à nouveau	- 10 905 867,12	- 9 449 624,09
Excédent ou déficit de l'exercice	- 660 729,13	- 720 356,15
Situation nette (sous total)	3 490 893,91	4 057 680,04
Fonds propres consommables	3 422 532,12	3 396 789,60
Subventions d'investissement	1 674 068,93	1 703 610,70
Provisions réglementées	1 748 463,19	1 693 178,90
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	6 913 426,03	7 454 469,64
FONDS REPORTES ET DEDIES	4 130 036,69	3 801 711,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 130 036,69	3 801 711,00
Total II	4 130 036,69	3 801 711,00
PROVISIONS	3 111 729,95	2 590 279,69
Provisions pour risques	566 231,00	279 197,00
Provisions pour charges	2 545 498,95	2 311 082,69
Total III	3 111 729,95	2 590 279,69
Fonds dédiés	-	-
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 813 179,20	16 390 596,65
Emprunts et dettes financières diverses	228 197,16	231 793,44
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 469 191,66	1 570 365,33
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 716 038,17	4 884 532,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 226,00	112 914,00
Autres dettes	512 907,46	635 342,21
Produits constatés d'avance	743,73	2 665,20
Total IV	21 742 483,38	23 828 209,55
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	35 897 676,05	37 674 669,88

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	23 318,84	12 721,98
Ventes de biens et services	2 046 252,75	1 941 744,46
Ventes de biens	11 942,45	13 261,64
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 034 310,30	1 928 482,82
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	44 039 069,75	42 472 114,91
Concours publics et subventions d'exploitation	36 871 424,50	35 960 177,84
Subventions	7 167 645,25	6 511 937,07
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	107 065,69	301 239,76
Utilisations des fonds dédiés	2 129 491,84	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	57 051,00	
Autres produits	227 592,00	37 387,65
Total I	48 629 841,87	44 765 208,76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	65,29	80,00
Variation de stock	229,21	-
Autres achats et charges externes	11 964 846,24	11 449 976,34
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 035 977,85	2 939 912,14
Salaires	20 992 979,03	21 067 070,76
Cotisations sociales	7 792 475,03	8 129 367,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 873 969,07	1 924 055,00
Dotations aux provisions	628 785,64	198 009,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	2 402 344,36	-
Autres charges	439 025,44	221 748,09
Aides financières		
Autres charges	439 025,44	221 748,09
Total II	49 130 697,16	45 930 058,84
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 500 855,29	- 1 164 850,08
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 628,86	1 622,58
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 915,59	
Autres intérêts et produits assimilés		33 403,65
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	7 544,45	35 026,23
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	96 928,33	120 666,65
Différences négatives de change		
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Total IV	96 928,33	120 666,65
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 89 383,88	- 85 640,42
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 590 239,17	- 1 250 490,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 616,71	774 477,39
Total V	1 616,71	774 477,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 987,50	310 929,35
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 69 370,79	463 548,04
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 119,00	5 489,00
Total des produits (I + III + V)	48 639 003,03	45 574 712,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	49 299 731,99	46 367 143,84
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		- 1 933 027,21
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		1 860 951,90
EXCEDENT OU DEFICIT	- 660 728,96	- 720 356,15

Association des Amis de Jean BOSCO



ANNEXE DES COMPTES CLOS AU 31.12.2025

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	2
1.1. IDENTIFICATION ET OBJET SOCIAL	2
1.2. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES	2
1.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	3
1.4. FAITS MARQUANTS POSTERIEURES A LA CLOTURE	3
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
2.1. PRINCIPES GENERAUX	4
2.2. CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION	5
2.3. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	6
3.1. ACTIF IMMOBILISE.....	6
3.2. ACTIF CIRCULANT.....	7
3.2.1. <i>Etat des créances</i>	8
3.2.2. <i>Détail des créances redevables et comptes rattachés</i>	8
3.2.3. <i>Charges constatées d'avance</i>	8
3.3. LES FONDS PROPRES.....	9
3.3.1. <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	9
3.3.2. <i>Autres informations sur les fonds propres avec droit de reprise</i>	10
3.3.3. <i>Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée</i>	11
3.3.4. <i>L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire</i>	12
3.4. TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	13
3.5. DIFFERENCE SUR REALISATIONS DES PLUS ET MOINS-VALUES D'IMMOBILISATIONS	13
3.6. ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES.....	14
3.7. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	14
3.8. DETTES	15
3.8.1. <i>Etat des échéances des dettes</i>	15
3.8.2. <i>Emprunts</i>	15
3.8.3. <i>Produits constatés d'avance</i>	16
4. INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
4.1. RESULTATS PAR ETABLISSEMENT	16
4.2. PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF (GESTION SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS) ET AUTRES INFORMATIONS SUR LES COMPTES DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX .	17
4.2.1. <i>Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement</i>	18
4.2.2. <i>Tableau de suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer</i>	18
4.3. PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT	19
4.4. CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT.....	21
4.5. RESULTAT FINANCIER	21
4.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	22
5. AUTRES INFORMATIONS.....	22
5.1. L'EFFECTIF MOYEN	22
5.2. LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.3. INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES PLUS HAUTS DIRIGEANTS	22
6. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNNES.....	23
6.1. ENGAGEMENTS DONNES EN CONTREPARTIE DES EMPRUNTS	23
6.2. ENGAGEMENTS RETRAITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Identification et objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Dans le respect de ses valeurs fondatrices, l'Association des Amis de Jean Bosco assume ses responsabilités dans une perspective humaniste et a pour but notamment :

- De créer, de gérer ou de faire gérer des établissements et services d'accueil, de soins, de dépendance, d'éducation, de formation professionnelle, de placement et d'actions éducatives concourant à l'éducation spécialisée, à la protection et à la réinsertion d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de familles en difficulté, en particulier ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion ;
- D'apporter son concours et de participer à toute action, réalisation nouvelle répondant à l'évolution des besoins et des demandes visant des objectifs éducatifs, sociaux, professionnels et culturels, permettant l'épanouissement des personnes en difficulté ;
- De s'ouvrir aux partenariats afin de regrouper les compétences dans une dynamique de réseaux ;
- D'être une force d'interpellation et de proposition en direction des pouvoirs publics, des acteurs politiques et des juridictions ;
- De favoriser l'émergence de méthodes et d'outils professionnels adaptés ;
- De gérer et administrer les legs et donations ;
- De concourir au développement ou à la promotion du sport et des activités sportives.

1.2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Nom de la structure	N° de SIRET	Financeurs
Siège administratif	780 717 047 00309	Multi financeurs
DITEP Vallée de l'Odon	780 717 047 00069	ARS
Foyer Martin Luther KING	780 717 047 00234	Conseil Départemental
Service d'Accompagnement de la Famille et de l'Enfant	780 717 047 00176	Conseil Départemental
Services de la Parentalité	780 717 047 00267 780 717 047 00184	Caisse d'allocations familiales, le tribunal et les collectivités publiques
SAMO	780 717 017 00283	Conseil Départemental
Maison d'Accueil Spécialisé	780 717 047 00119	ARS
Foyer de Vie Val des Moulins	780 717 047 00275	Conseil départemental
DME Le Prieuré	780 717 047 00127	ARS
Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes	780 717 047 00143	ARS et CD

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	780 717 047 00325	DDETS
Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile	780 717 047 00325	DDETS
SIAO	780 717 047 00317	DDETS
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	780 717 047 00028	DDETS
Allocation Logement Temporaire	780 717 047 00028	DDETS / CD
Service Logement	780 717 047 00028	DDETS / CAF / CD
Insertion par l'Activité Economique Sociale et Solidaire	780 717 047 00333	DDETS / Conseil Départemental
Foyer des Jeunes Travailleurs	780 717 047 000291	CAF/DDETS/MAIRIE/CONSEIL DEPARTEMENTAL
Centre Provisoire d'Hébergement	780 717 047 00325	DDETS

1.3. Faits marquants de l'exercice

Nous notons les faits significatifs de l'exercice suivants :

- Mise en place du tarif différencié à l'EHPAD au 1^{er} janvier
- La préparation de la reprise d'un établissement spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants avec TND qui a été entérinée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2025
- L'accompagnement de l'extension du SIAO pour accueillir de nouveaux professionnels en lien avec l'évolution des missions de ce service souhaité par l'Etat
- La transformation de l'offre du DITEP (fermeture d CAFS et redéploiement vers l'ambulatoire, autorisation portée à 141 places)
- Au DME, création des deux premiers Pôles d'Appui à la Scolarité du département au 1^{er} septembre et d'un dispositif d'autorégulation en novembre
- Le déménagement des professionnels des ateliers de l'IAESS (Gavrus) vers le site du DITEP (Baron sur Odon)
- La mise en place d'une démarche structurée RGPD avec une prestation DPO externalisée
- Direction financière de transition avant l'arrivée en mars de la nouvelle Directrice financière
- Arrivée du nouveau Directeur général adjoint (août) en remplacement de la Directrice générale adjointe, en congés avant son départ en retraite
- Arrivée d'un nouveau Directeur au FMLK (octobre), après la démission de l'ancien directeur (mai)
- Départ du Directeur du DITEP (été), remplacé en intérim par la Directrice adjointe avant l'arrivée d'un nouveau Directeur en février 2026
- Démission de la Directrice du SAFE, remplacée en intérim par un autre Directeur
- Embauche d'un Directeur en CDD pour pallier l'absence de la Directrice du SIAO en congé maternité

1.4. Faits marquants postérieurs à la clôture

Néant.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicable au 1er janvier 2025.

Application du plan comptable professionnel et notamment de l'instruction M22bis sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, adaptée aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif par l'instruction du 16/03/1987.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice est de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022 06 et ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC 2022 06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122 1 et 831 3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Impacts sur le compte de résultat

Les principaux impacts concernent :

Impact de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur le détail du résultat de l'exercice 2025	Selon ancienne présentation (antérieure ANC 2022-06)	Selon nouvelle présentation ANC 2022-06	Impact
Résultat d'exploitation : Impact net du changement de méthode	0	60 125	60 125
- dont plus-value de cession d'actifs immobilisés corp	0	57 051	57 051
- dont reprises de subventions d'investissement	0	161 676	161 676
- dont dotations provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	2 402 344	2 402 344
- dont reprises provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	2 129 492	2 129 492
- dont valeur nette comptable des immos cédées	0	5 999	5 999
- dont autres produits antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	-	-
Résultat financier: Impact net du changement de méthode	0	0	0
- dont plus-value de cession d'actifs financiers	0	0	0
Résultat exceptionnel : Impact net du changement de méthode	- 60 125	-	60 125
- dont plus-value de cession d'actifs	57 051	-	57 051
- dont reprises de subventions d'investissement	161 676	-	161 676
- dont dotations provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	2 402 344	-	2 402 344
- dont reprises provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	2 129 492	-	2 129 492
- dont valeur nette comptable des immos cédées	5 999	-	5 999
- dont autres produits antérieurement comptabilisés en exceptionnel	-	-	-
Résultat net			-

2.2. Changement de méthodes d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3.1. Actif Immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires. Elles ont fait l'objet d'un traitement conformément au règlement comptable ANC 2014-03 sur les actifs.

Les immobilisations acquises antérieurement à 2007 sont amorties selon les plans d'amortissements initiaux (l'impact d'un retraitement des actifs par composants n'étant pas significatif).

Pour les investissements réalisés depuis 2007, le plan d'amortissement est établi sur la base de l'application des règlements comptables 2014-03.

En dérogation à cette règle, les éléments immobiliers ayant fait l'objet de donations en faveur de l'Association, ont été estimés à la valeur vénale, valorisés par un cabinet d'expert. Ceci concerne les établissements de l'ITEP Vallée de l'Odon et du secteur insertion. La différence entre cette valeur et la valeur de donation a été portée en écart de réévaluation.

Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS exercice clos le 31.12.2025					
IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	CESSIONS ET REFORMES ET TRANSFERTS	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
INCORPORELLES	Frais d'établissement, de recherche et de développement	14 377 €			14 377 €
	Concessions logiciels	93 586 €	20 524 €	8 306 €	105 805 €
	TOTAL 1 :	107 963 €	20 524 €	8 306 €	120 181 €
	Autres immobilisations incorporelles	0 €			0 €
	TOTAL 2 :	0 €	0 €	0 €	0 €
CORPORELLES	Terrains aménagés	639 722 €	446 791 €	446 791 €	639 722 €
	Terrains	333 375 €			333 375 €
	Constructions	22 083 694 €	2 429 616 €	2 380 076 €	22 133 235 €
	Installations générales, agencement, construction	10 806 389 €	599 896 €	336 504 €	11 069 781 €
	Installations techniques matériel et outillage industriel	3 163 190 €	580 081 €	733 020 €	3 010 250 €
	Installations générales, aménagement divers	1 817 966 €	172 999 €	93 430 €	1 897 536 €
	Matériel de transport	3 358 096 €	1 086 388 €	915 218 €	3 529 266 €
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 209 083 €	355 569 €	427 679 €	3 136 972 €
	Autres immobilisations grévées de droits	1 973 651 €	115 756 €	115 756 €	1 973 651 €
	Immobilisations corporelles en cours	567 420 €	823 853 €	838 131 €	553 142 €
	Avances et Acomptes	47 688 €	7 795 €	47 688 €	7 795 €
	TOTAL 3 :	48 000 275 €	6 618 745 €	6 334 293 €	48 284 726 €
	FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	73 353 €	237 €	861 €
Autres titres immobilisés		7 432 €			7 432 €
Prêts et autres immo. Financières		1 321 742 €	137 999 €	83 067 €	1 376 674 €
TOTAL 4 :		1 402 527 €	138 236 €	83 929 €	1 456 835 €
TOTAL GENERAL (1+2+3+4) :		49 510 765 €	6 777 505 €	6 426 528 €	49 861 742 €

Modalités d'amortissements

Ils sont calculés sur le mode linéaire suivant les durées d'utilisation :

✓ Logiciels	3 à 5 ans
✓ Aménagements terrains	5 à 30 ans
✓ Bâtiments	10 à 50 ans
✓ Agencements	10 à 20 ans
✓ Matériel	5 à 10 ans
✓ Véhicules	5 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	5 ans
✓ Mobilier de bureau	10 ans
✓ Mobilier d'hébergement	5 ans

Amortissements de l'actif immobilisé

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS exercice clos le 31.12.2025					
IMMOBILISATIONS		AMORTISSEMENTS CUMULES DEBUT DE L' EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	AMORTISSEMENTS CUMULES FIN DE L' EXERCICE
I N C O R P O R E L L E S	Frais d'étude, recherche et développement	14 377			14 377
	Concessions logiciels	93 284	113 626	115 722	91 188
	TOTAL 1 :	107 661	113 626	115 722	105 564
	Autres immobilisations incorporelles	0			0
	TOTAL 2 :	0	0	0	0
C O R P O R E L L E S	Terrains aménagés	516 699	122 636	99 124	540 211
	Constructions	12 184 533	1 677 450	992 143	12 869 840
	Installations générales, agencement, construction	9 131 459	628 190	423 368	9 336 282
	Installations techniques matériel et outillage industriel	2 432 229	573 750	680 573	2 325 406
	Installations générales, aménagement divers	840 361	156 135	46 511	949 985
	Matériel de transport	2 489 488	906 402	756 105	2 639 784
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 711 927	537 393	534 373	2 714 947
	Autres immobilisations grévées de droits	1 770 022	125 089	106 859	1 788 233
	Immobilisations corporelles en cours	0			0
	Avances et acomptes	0			0
	TOTAL 3	32 076 720	4 727 025	3 639 056	33 164 689
TOTAL GENERAL (1+2+3)		32 184 380	4 840 651	3 754 779	33 270 253

3.2. Actif Circulant

3.2.1. Etat des créances

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00		0,00
	PRETS (1)	1 277 143,81		1 277 143,81
	AUTRES IMMOB. FINANCIERES	99 529,80		99 529,80
DE L'ACTIF CIRCULANT	REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES	741 584,76	741 584,76	
	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	0,00	0,00	
	AUTRES CREANCES	359 254,23	359 254,23	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	122 619,90	122 619,90	
TOTAL		2 600 132,50	1 223 458,89	1 376 673,61
(1) Montant :				
-Prêts accordés cours exercice		93 693,00		
-Rembours. obt. cours exercice		39 792,00		

3.2.2. Détail des créances redevables et comptes rattachés

CONSEIL DEPARTEMENTAL MANCHE	58,59 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL CALVADOS	219 706,23 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL VAL D'OISE	41 066,29 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL COTES D'ARMOR	15 300,64 €
CAF	2 100,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL YVELINES	4 309,76 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL EURE	- 271,87 €
CPAM	7 460,00 €
AUTRES	10 710,00 €
DDASS	84 957,40 €
TOTAL DEPARTEMENTS	385 397,04 €
CLIENTS COLLECTIFS	356 187,72 €
CREANCES REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES	741 584,76 €

3.2.3. Charges constatées d'avance

	2025	2024
Charges constatées d'avance	122 620 €	159 136 €

3.3. Les fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

3.3.1. Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres sans droit de reprise et variation

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ect)

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association

	2025	2024	2023
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	2 161 410	2 161 410	2 161 410
Fonds propres complémentaires			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires	956 511	956 511	956 511
Fonds propres complémentaires			

Fonds statutaires

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
VIE ASSOCIATIVE	813 981			813 981
SIEGE SOCIAL	23 640			23 640
DITEP VO	187 058			187 058
FMLK	583 151			583 151
SAFE	1 722			1 722
MAS DE GUITAUT	316 885			316 885
FOYER DE VIE	218 979			218 979
DME	7 139			7 139
EHPAD	686 533			686 533
CHRS	38 884			38 884
FJT	41 212	-		41 212
SIAO	2 417			2 417
TOTAL	2 921 602	-	-	2 921 602

3.3.2. Autres informations sur les fonds propres avec droit de reprise

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
DME	956 511			956 511
TOTAL	956 511	-	-	956 511

Excédent affecté à l'investissement

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
PATRIMOINE	3 384 168	93 693		3 477 861
SIEGE SOCIAL	97 137			97 137
DITEP VO	1 456 018	270 581		1 726 600
FMLK	191 258			191 258
SAFE	208 370			208 370
DME LE PRIEURE	419 569	287 550		707 119
SESSAD PB	232 074		232 074	-
EHPAD	93 241			93 241
FOYER 3A	73 815		73 815	0
CHRS	178 010	73 815		251 825
SERVICE LOGEMENT	15 942			15 942
SIAO	32 101			32 101
CADA	204 609			204 609
SESAME	48 826			48 826
TOTAL	6 635 137	725 639	305 889	7 054 889

Réserve de trésorerie

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS (1)	DIMINUTIONS (2)	MONTANT FIN EXERCICE
PATRIMOINE	100 244			100 244
SIEGE SOCIAL	1 465			1 465
ITEP VO	414 575			414 575
FMLK	454 252			454 252
SAFE	68 971		2 472	66 499
IME LE PRIEURE	85 607			85 607
EHPAD	13 760			13 760
CHRS	146 080			146 080
TOTAL	1 284 954	-	2 472	1 282 481

Réserve de compensation des déficits

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
SIEGE SOCIAL	98 259,10		44 452,82	53 806,28
DITEP VO	24 509,70			24 509,70
FMLK	- 16 607,36			- 16 607,36
SAFE	2 767,77	258 499,70		261 267,47
SAMO	16 607,35			16 607,35
MAS DE GUITAULT	4 259,00	50 402,02		54 661,02
FOYER DE VIE	114 134,86		16 898,88	97 235,98
DME LE PRIEURE	42 592,31			42 592,31
EHPAD	275 448,67			275 448,67
CHRS	92 132,46	528,59		92 661,05
PARENTALITE ENFANCE	74 085,66			74 085,66
SERVICE LOGEMENT	34 470,52			34 470,52
CADA	89 908,86			89 908,86
CPH	5,13	3 520,42		3 525,55
TOTAL	852 574,03	312 950,73	61 351,70	1 104 173,06

Réserve de compensation des charges d'amortissement

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
SIEGE SOCIAL	31 086			31 086
DITEP VO	737 421			737 421
FMLK	61 153			61 153
MAS DE GUITAULT	246 967			246 967
DME LE PRIEURE	259 702			259 702
EHPAD	94 619			94 619
CHRS	15 000	127 959		142 959
SERVICE LOGEMENT	5 134			5 134
FJT	20 387			20 387
SIAO	1 083			1 083
CADA	99 729	35 521	5 000	130 250
TOTAL	1 572 282	163 480	5 000	1 730 762

3.3.3. Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire, est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau,

le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

REPORT A NOUVEAU Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis par l'entité) NGC	2 728 674	1 088 382
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
- Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	6 509 604	665 069
- Charges rejetées, rejet objet d'un recours	1 338 209	48 138
- Charges et produits dont la prise en compte est différée	2 130 969	-
Total	12 707 456	1 801 589
Solde	10 905 867	

3.3.4. L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Le CASF fixe les règles

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité (art 153-2 du règlement n°2019-04) :

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	- 660 729	- 720 359
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		49 672
Dépenses différées	- 83 873	238 231
= Excédent ou déficit effectif global	- 744 602	- 432 456
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 64 278	42 099
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 680 324	- 474 554

3.4. Tableau des subventions d'investissements

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS (1)	DIMINUTIONS (2)	MONTANT FIN EXERCICE
DITEP VO	129 696,60	1 355,21	9 801,65	121 250,16
FMLK	189 697,49	6 572,31	7 575,08	188 694,72
SAFE	345,23		194,06	151,17
MAS DE GUITAUT	608 528,15		25 543,40	582 984,75
FOYER DE VIE	29 605,99	93 320,40	7 827,66	115 098,73
DME LE PRIEURE	203 828,22	4 803,31	28 911,44	179 720,09
EHPAD	415 328,76		47 443,56	367 885,20
CHRS	81 518,77		14 776,30	66 742,47
IAESS	7 695,19		5 153,16	2 542,03
SIAO	390,48		390,48	-
FJT	36 317,24	26 083,00	13 823,65	48 576,59
SAMO	658,56		235,20	423,36
CADA				
ATELIER MOBILITE	-			-
TOTAL	1 703 610,68	132 134,23	161 675,64	1 674 069,27

3.5. Différence sur réalisations des plus et moins-values d'immobilisations

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT FIN EXERCICE
VIE ASSOCIATIVE	189 551			189 551
SIEGE SOCIAL	42 829			42 829
FJT	-			-
DITEP VO	427 815	8 100		435 915
SESSAD VO	-			-
FMLK	635 979	8 000		643 979
SAFE	212 676	38 700		251 376
LOTUS	116			116
SAMO	22 622			22 622
MAS DE GUITAUT	1 026		74	951
FOYER DE VIE	14 844			14 844
DME LE PRIEURE	57 815	2 100	1 542	58 373
EHPAD	3 993			3 993
FOYER 3A	8 512		8 512	0
CHRS	54 984	8 512		63 496
IAESS	20 419			20 419
TOTAL	1 693 180	65 412	10 129	1 748 463

3.6. Etat des provisions et fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation	A la clôture de l'exercice
			Montant global	Montant global
Subventions d'exploitations	2 525 715	2 817 777	2 472 477	2 871 015
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	-			-
Contributions pour renouvellement des immobilisations	1 241 208	115 306	145 956	1 210 559
Autres contributions financières affectées	-			-
Contributions financières d'autres organismes	-			-
Ressources liées à la générosité du public	34 788	25 046	11 371	48 463
TOTAL	3 801 711	2 958 130	2 629 804	4 130 037

Fonds dédiés :

Les règlements ANC n°2018-06 et l'ANC 2019-04 définissent les fonds dédiés comme une ressource dédiée par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisé conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces sommes constituent un compte de passif avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "reports en fonds dédiés"

3.7. Etat des provisions pour risques & charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	279 197	312 185	25 151	566 231
Provisions pour charges	2 311 082	356 739	122 323	2 545 498
Total	2 590 279	668 924	147 474	3 111 729

Provision pour litiges :

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS (1)	DIMINUTIONS (2)	MONTANT FIN EXERCICE
FJT	25 151	28 441	25 151	28 441
DITEP	88 231	185 015		273 246
FMLK	40 867	98 729		139 596
ATELIER FORMATION	124 948			124 948
TOTAL	279 197	312 185	25 151	566 231

Provision pour charges :

ETABLISSEMENTS	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS (1)	DIMINUTIONS (2)	MONTANT FIN EXERCICE
Ateliers Formations	11 032			11 032
MECS	4 710			4 710
TOTAL	15 742	-	-	15 742

Provision pour indemnités départ retraite :

La comptabilisation de la provision retraite se base sur la convention 66.

Le calcul de la provision est basé sur les rémunérations des 12 derniers mois pour les salariés en CDI qui ont une ancienneté supérieure à 10 ans dans l'Association.

A la clôture 2025, cette provision s'élève à 2 529 756 €.

3.8. Dettes

3.8.1. Etat des échéances des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 AN AU PLUS	A + 1 AN	A + 5 ANS
EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPR.(1) ET DETTES ETAB.CRED (2)	15 813 179,20	12 564 494,20	1 436 763,00	1 811 922,00
EMPR. ET DETTES FINANC. DIVERS (1)	228 197,16	0,00	228 197,16	
REDEVABLES CREDITEURS	0,00			
FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	1 469 191,66	1 469 191,66		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 716 038,17	3 716 038,17		
DETTES SUR IMMOB. ET CPTES RATT.	0,00			
AUTRES DETTES	515 133,46	515 133,46		
DEPOTS DES HEBERGES				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	743,73	743,73		
TOTAL	21 742 483,38	18 265 601,22	1 664 960,16	1 811 922,00
Empr. souscrits cours exercice				
Empr. rembours. cours exercice	432 169,00			
dont à 2 ans au max. à l'orig.				
à plus de 2 ans à l'origine				
Dont concours bancaire courant	12 104 188,23			

3.8.2. Emprunts

Compte	Libellé	montant initial	Montant restant dû 31/12/2025	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
1640000000	EMPRUNT SIEGE 700K€	700 000	592 269	32 001	128 003	432 266
1642000100	EMPRUNT CDC DME ST VIGOR 2001/2025	1 143 368	45 735	45 735	-	-
1642000500	EMPRUNT C.D.C. FMLK TOURVILLE 472 000 €	472 000	64 900	23 600	41 300	-
1642000600	EMPRUNT C.D.C. FMLK BUREAUX 1 100 000 €	1 100 000	458 333	36 667	146 667	275 000
1642000800	C.D.C. EMPRUNT FMLK BRANVILLE 660 000 €	660 000	204 600	26 400	105 600	72 600
1642000900	C.D.C. EMPRUNT MONDEVILLE 725 000 €	725 000	246 500	29 000	116 000	101 500
1642001000	EMPRUNT C.D.C. 540 000 € ITEP EXTENTION GAVRUS + IFS	540 000	121 500	27 000	94 500	-
1642001100	EMPRUNT C.D.C. 317 800 € ITEP VALLEE	317 800	-	-	-	-
1642001400	EMPRUNT C.D.C. 527 000 € ITEP VERGER	527 000	254 716	17 567	70 267	186 883
1642001500	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT MAS CONSTRUCTION 2017	1 785 000	942 083	99 167	396 667	446 250
1643000600	EMPRUNT C. FONCIER MAISON RETRAITE 2004/2034	2 090 000	600 000	66 667	266 667	266 667
1643000100	EMPRUNT C. FONCIER MAISON RETRAITE 2004/2034 (cpté 1643000)	200 000	60 000	6 667	26 667	26 667
1647003000	EMPRUNT CREDIT COOPERATIF FOA ALARME	200 000	79 624	11 107	44 427	24 090
	total emprunts	10 370 168	3 670 260	421 576	1 436 763	1 811 922

3.8.3. Produits constatés d'avance

	2025	2024
Produits constatés d'avance	744 €	2 665 €

4. INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Le chiffre d'affaires de 2 046 252.75 euros correspond à la somme des ventes de produits, de marchandises et des prestations de services.

4.1. Résultats par établissement

ETABLISSEMENTS	RESULTAT COMPTABLE 31/12/2025
VIE ASSOCIATIVE	-4 522
SIEGE SOCIAL	-114 959
CPOM : ARS	0
DITEP VALLEE DE L' ODON	165 010
MAS	61 875
DME LE PRIEURE	78 935
CPOMARS	305 820
C.H.R.S. / FOYER 3A CPOMARS	16 827
PARENTALITE ENFANCE	79
IAESS	11 999
H.U.D.A	16 694
CPH	12 320
SERVICE LOGEMENT	-5 369
ALT	-29 455
SIAO	30 290
SESAME - IML	-3 725
CADA	11 129
SAFE MECS	7 455
SAFE PFA	50 769
SAFE PEAD	149 470
SAFE AF	-455 123
SAFE SERV. DE SUITE	-395
TOTAL SAFE	-247 823
FMLK Internat	59 085
FMLK SEMO	82 726
FMLK HBGT SERV DE SUITE	2 091
FMLK SASEP	26 476
FMLK MECS	-409 663
TOTAL FMLK	-239 284
Services de Parentalité	
MEDIATION FAMILIALE	26 345
RECUEIL PAROLE ENFANCE	-14 913
LE LOTUS	-19 323
ESPACE RENCONTRE FALAISE	-1 322
SAMO	-61 286
FOYER DE VIE	-178 191
EHPAD HEBERGEMENT	-196 344,58
EHPAD DEPENDANCE	-64 698,81
EHPAD SOINS	118 345,14
TOTAL EHPAD	-142 698
FJT du Père Samson	-29 361
TOTAL	-660 729

4.2. Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

4.2.1. Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

ETABLISSEMENTS	RESULTAT COMPTABLE 31/12/2025	DEPENSES POUR CONGES PAYES/OTT	RESULTAT 2025 A AFFECTER
VIE ASSOCIATIVE	-4 522		-4 521,82
SIEGE SOCIAL	-114 959	33 327,00	-81 632,06
DITEP VALLEE DE L' ODON	165 010		165 009,56
MAS	61 875		61 875,20
DME LE PRIEURE	78 935		78 935,04
CPOMARS	305 820	0,00	305 819,80
C.H.R.S. / FOYER 3A CPOMARS	16 827		16 827,49
PARENTALITE ENFANCE	79		78,65
IAESS	11 999		11 998,94
H.U.D.A	16 694		16 693,93
CPH	12 320	2 413,33	14 733,23
SERVICE LOGEMENT	-5 369		-5 369,37
ALT	-29 455		-29 455,22
SIAO	30 290		30 289,83
SESAME - IML	-3 725		-3 725,05
CADA	11 129	-13 273,07	-2 143,60
SAFE MECS	7 455	-11 190,45	-3 735,01
SAFE PFA	50 769	6 297,28	57 066,21
SAFE PEAD	149 470	-8 556,58	140 913,72
SAFE AF	-455 123	4 886,96	-450 235,64
SAFE SERV. DE SUITE	-395		-395,07
TOTAL SAFE	-247 823	-8 562,79	-256 385,79
FMLK Internat	59 085	-43 303,95	15 781,03
FMLK SEMO	82 726	-9 389,90	73 336,31
FMLK HBGT SERV DE SUITE	2 091		2 091,44
FMLK SASEP	26 476	13 360,23	39 836,58
FMLK MECS	-409 663	-4 996,01	-414 659,15
TOTAL FMLK	-239 284	-44 329,63	-283 613,79
MEDIATION FAMILIALE	26 345		26 344,83
RECUEIL PAROLE ENFANCE	-14 913		-14 913,37
LE LOTUS	-19 323		-19 322,69
ESPACE RENCONTRE FALAISE	-1 322		-1 322,32
SAMO	-61 286	-7 548,30	-68 834,06
FOYER DE VIE	-178 191	-9 234,60	-187 425,66
EHPAD HEBERGEMENT	-196 344,58	-36 665	-233 009,62
EHPAD DEPENDANCE	-64 698,81		-64 698,81
EHPAD SOINS	118 345,14		118 345,14
TOTAL EHPAD	-142 698,25	-36 665,04	-179 363,29
FJT du Père Samson	-29 361		-29 360,84
TOTAL	-660 729	-83 873	-744 602,23

4.2.2. Tableau de suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer

	2025	2024
--	------	------

Dettes provisionnées pour congés payés	1 615 371 €	1 653 315 €
Charges sociales sur congés payés	833 277 €	865 843 €

4.3. Produits du compte de résultat

	2025	2024	Var
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	23 318,84	12 721,98	83%
Ventes de biens	11 942,45	13 261,64	-10%
Ventes de de service	2 034 310,30	1 928 482,82	5%
Ventes de biens et services	2 046 252,75	1 941 744,46	5%
Concours publics	36 871 424,50	35 980 177,84	3%
Subventions d'exploitation	7 167 645,25	6 511 937,07	10%
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable			
* dons manuels			
* mécénats			
* legs, donations et assurances vie			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières			
Produits de tiers financeurs	44 039 069,75	42 472 114,91	4%
Reprise sur provisions et amortis, transfert de charges	107 065,69	301 239,76	-64%
Utilisation des fonds dédiés	2 129 491,84	1 933 027,21	10%
Autres produits	284 642,83	37 387,65	661%
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	48 629 841,70	46 698 235,97	4%

Vente de biens hors ventes de dons en nature

ETABLISSEMENTS	Ventes de Biens
DITEP VO	9 985,75
FMLK	256,70
ATELIERS FORMATIONS	1 700,00
TOTAL	11 942,45

Ventes de prestations de services

ETABLISSEMENTS	Vente de Services
PATRIMOINE	9 314,72
SIEGE	13 149,21

DITEP	5 388,63
FMLK	19 926,71
SAFE	4 776,40
MEDIATION	242 642,93
LOTUS	189 777,07
ESPACES RENCONTRES FALAISE	27 478,66
SIAO	7 421,60
MAS DE GUITAULT	205 537,24
FOYER DE VIE	36 067,34
DME BAYEUX	12 424,91
CPH	11 995,00
EHPAD	8 880,57
FOYER 3A	5 194,00
CHRS	49 178,06
ATELIERS FORMATIONS	184 785,23
SERVICE LOGEMENT	357 539,23
FJT	573 039,27
CADA	7 116,70
SESAME	66 555,09
ATELIER MOBILITE	
ALT	36 221,00
HUDA	4 897,39
NORMES COMPTABLES	- 44 996,66
TOTAL	2 034 310,30

Produits de tiers financeurs

ETABLISSEMENTS	Dotation globale	Prix de journée	Subventions d'exploitation	Total
SIEGE				-
FJT			208 668,97	208 668,97
DITEP	5 804 041,45		17 970,40	5 822 011,85
SESSAD VO				-
FMLK	5 804 700,83	60 685,38	27 891,90	5 893 278,11
SAFE	6 185 252,50	3 195,34	1 394,06	6 189 841,90
MEDIATION			95 537,17	95 537,17
RPE			50 210,00	50 210,00
LOTUS			107 195,36	107 195,36
LE JARDIN FALAISE			16 996,78	16 996,78
SAMO	838 805,11		235,20	839 040,31
MAS DE GUITAULT	2 897 186,16		25 543,40	2 922 729,56
FOYER DE VIE		1 741 956,73	39 187,30	1 781 144,03
DME	5 620 079,23		35 956,28	5 656 035,51
SESSAD PB				-
EHPAD	1 665 626,70	2 287 030,97	62 779,95	4 015 437,62
FOYER 3A			5 000,00	5 000,00
CHRS	2 461 774,00		22 189,44	2 483 963,44
ATELIERS FORMATIONS			442 981,06	442 981,06
	-			-
SERVICE LOGEMENT			182 365,99	182 365,99
SIAO			4 781 404,56	4 781 404,56
PARENTALITE ENFANCE			101 920,00	101 920,00
CADA	1 143 592,45		7 007,04	1 150 599,49
SESAME			249 756,00	249 756,00
AUS				-
CPH	357 497,65		772,20	358 269,85
APS JUAYE MONDAYE				-
ALT			101 010,84	101 010,84
HUDA			583 671,35	583 671,35
TERRITOIRES PARTAGES				-
TOTAL	32 778 556,08	4 092 868,42	7 167 645,25	44 039 069,75

Montant des frais de sièges : 1 673 671 €

4.4. Charges du compte de résultat

	2025	2024	Var
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	65,29	- 80,00	
Variation de stocks	229,21		
Autres achats et charges externes	11 964 846,24	11 449 976,34	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 035 977,85	2 939 912,14	3%
Salaires et traitements	20 879 823,17	20 753 914,28	1%
Charges sociales	7 905 630,89	8 442 523,99	-6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 873 969,07	1 924 055,39	-3%
Autres charges	439 025,44	221 748,09	98%
Dotations aux provisions	628 785,64	198 008,61	218%
Report en fonds dédiés	2 402 344,36	1 860 951,90	29%
Aides financières			
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	49 130 697,16	47 791 010,74	3%

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Se référer à l'état des amortissements et dépréciations mentionné ci-dessus.

4.5. Résultat financier

	2025	2024	Var
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	1 628,86	1 622,58	0%
Autres intérêts et produits assimilés	5 915,59	33 403,65	-82%
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	7 544,45	35 026,23	-78%
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	96 928,33	120 666,65	-20%
Différence négative de change			
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV	96 928,33	120 666,65	-20%
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 89 383,88	- 85 640,42	4%

4.6. Résultat exceptionnel

	2025	2024	Var
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		404 548,90	-100%
Sur opérations en capital		364 430,89	-100%
Reprises sur prov, transferts de charges	1 616,71	5 497,60	-71%
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	1 616,71	774 477,39	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		220 515,09	-100%
Sur opérations en capital	14 086,50	55 219,69	-74%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	56 901,00	35 194,57	62%
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	70 987,50	310 929,35	-77%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 69 370,79	463 548,04	-115%

Ce résultat exceptionnel ne tient pas compte des dotations et des reprises sur les fonds dédiés

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. L'effectif moyen

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 704 salariés, soit 646.55 ETP.

5.2. Information sur la rémunération des plus hauts dirigeants

En application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Les rémunérations et avantages en nature pour les trois plus hauts dirigeants (membres du Conseil d'Administration) de l'Association au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0 €.

5.3. Honoraires du Commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
honoraires afférents à la certification des comptes	43 595,71	
honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et de la certification des informations en matière de durabilité		
total		

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

6. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS

6.1. Engagements donnés en contrepartie des emprunts

Le LCL pour 201 371.41€, la Caisse d'Epargne pour 2 096 212 € et le Crédit Coopératif pour 22 867 € ont apporté leur caution pour les différents emprunts.